

Jeudi 15 juin 2017

Le Comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) s'est réuni le 15 juin 2017 au siège de l'AEFE. Le Sgen-CFDT y est représenté par Claudine Hérody-Pierre.

Mise en place des commissions hygiène, sécurité et conditions de travail locales

La circulaire *Instances* sera présentée au comité technique (CT) du 20 juin 2017. Elle intègre désormais deux instances supplémentaires qui seront mises en place dès la prochaine rentrée : une commission *hygiène et sécurité* qui concerne l'ensemble de la communauté scolaire, et une commission *hygiène, sécurité et conditions de travail* pour tous les personnels.

Le guide technique de mise en œuvre sera présenté ultérieurement, les textes sur le harcèlement moral venant d'être modifiés récemment.

Les représentants syndicaux saluent le travail accompli et le projet de circulaire est adopté à l'unanimité.

C'est une avancée essentielle revendiquée par le Sgen-CFDT depuis la création du CHSCT de l'AEFE.

Il signale néanmoins que le nombre de représentants des personnels des CHSCT émanant des conseils de groupement de gestion (CGG) reste insuffisant. Un bilan sera fait en fin de première année.

Mise à jour du règlement intérieur du CHSCT

La dématérialisation des envois des documents est actée.

Mise en place du télétravail à l'administration centrale

L'élaboration d'une charte a fait l'objet de consultations au sein des services puis d'un travail au sein de la commission interne. *De facto*, le Sgen-CFDT s'est retrouvé exclu des débats et réflexions ayant trait à l'organisation du travail qui relève pourtant bien de la compétence du CHSCT. Mal à l'aise, l'administration a fait valoir la compétence de la commission interne qui relève du CT qui formule un avis. Le Sgen-CFDT a rappelé que le CHSCT était une émanation officielle du CT et que si l'existence de la commission interne compétente pour les personnels d'administration centrale n'était pas à remettre en cause, il convenait de traiter les questions comme le télétravail au sein d'un groupe de travail émanant du CHSCT.

Une session de formation des chefs de service au management à distance sera mis en place.

Déménagement des services au rez-de-jardin

Point chaud de ce CHSCT, l'administration a émis des regrets, tenté de se justifier, voire de minimiser alors que les personnels du service informatique se sont retrouvés à exercer dans des conditions inacceptables.

L'AEFE a en effet été contrainte de déménager alors que les travaux n'étaient pas finis. Elle a reconnu un environnement dégradé mais ne présentant pas de danger pour la santé des personnels et évoqué les mesures prises pour atténuer les désagréments.

Le Sgen-CFDT n'a pas été convaincu et a pointé du doigt, notamment dans sa déclaration liminaire, une gestion au fil de l'eau de la situation avec un impact sur la santé de plusieurs agents et une mise en danger de ces derniers. Pour les organisations syndicales, l'espace de travail du rez-de-jardin n'aurait jamais dû être ouvert au moment où il l'a été. Le Sgen-CFDT s'est étonné que le CHSCT n'ait pas été invité à voir l'état des nouveaux locaux au moment du déménagement. L'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST), Didier Julian, a précisé la procédure possible pour une intervention du CHSCT : l'AEFE qui est le maître d'ouvrage, pouvait demander un plan de prévention au propriétaire, le maître d'œuvre, à porter éventuellement devant le CHSCT pour qu'il se saisisse du problème. Cela aurait permis d'instruire le dialogue et d'éviter d'aboutir à la situation décrite.

Les représentants du personnel ont également signalé que le service informatique est en *open space* alors que son espace devrait être sécurisé compte tenu des données sensibles qu'il gère. Le directeur a signalé ne pas avoir été informé de ce problème. Pour le Sgen-CFDT, la communication interne doit de toute évidence être fluidifiée. Il s'inquiète sur le circuit de notifications des problèmes non résolus ou qui surviendraient. Le directeur rappelle le circuit : communication au chef de service qui en informe le chef du service immobilier.

Une prochaine visite du site parisien sera effectuée, probablement en septembre, par les membres du CHSCT, ayant pour objet la mise en place et l'adaptation des postes et conditions de travail suite aux travaux et déménagements.

Suivi de CHSCT et questions diverses

Formation aux premiers secours dans le réseau

Pour l'administration, le nombre global de formateurs semble suffire à atteindre les objectifs fixés en matière de formations aux premiers secours. Le secrétaire général, Laurent Signoles, signale que les pompiers de Paris, habilités à certifier des formateurs, se sont d'ores et déjà rendus en Chine et en Tunisie. Ce partenariat pourrait être développé et couvrir toutes les zones. Étant donné les enjeux que représente la problématique de sûreté, de sécurité, des premiers secours et de la gestion de crise, l'AEFE l'a inscrite comme axe stratégique de formation.

Médecine de prévention pour les personnels détachés à l'étranger

En l'absence de médecin de prévention à l'étranger, l'administration rappelle que le chef d'établissement peut faire appel aux médecins agréés de l'ambassade. L'ISST signale que ce sont simplement des médecins référents et qu'il pourra en donner la liste. Les futures commissions locales HSCT auront à les faire connaître ; ils sont déjà identifiés dans les PPMS.

Textes encadrant l'hygiène minimale attendue à l'étranger

En matière de santé scolaire, les établissements d'enseignement français à l'étranger doivent se conformer à la réglementation locale en vigueur lorsqu'elle est suffisamment précise. En l'absence de précision les établissements peuvent se référer aux recommandations qui figurent sur le site ministériel de l'éducation nationale Éduscol, dans une brochure intitulée l'hygiène et la santé dans les écoles primaires, de janvier 2009.

La prochaine commission locale HSCT aura pour mission de statuer sur cette question au regard des législations locale et française.

Formation en management des personnels d'encadrement

Dans plus de 11 zones, les directeurs administratifs et financiers (DAF) ont bénéficié d'une formation en GRH, management, gestion des risques dont risques RH. Les formations vont être élargies aux chefs d'établissement pour 2017-2018.

Projet de charte de déontologie

Une organisation syndicale souhaite que l'AEFE se dote d'une charte de déontologie et que la réflexion soit reprise au sein du groupe de travail dédié. Cette initiative est soutenue par le Sgen-CFDT mais un consensus ne se dégage pas à ce sujet chez les représentants du personnel.

Nuisances sonores au Lycée français de Bucarest

La proximité du plateau sportif extérieur avec une voie rapide crée des nuisances sonores mais les règles d'urbanisme ne permettent pas la construction d'un mur anti-bruit. Un contrôle de pollution sonore et pollution de l'air peut être envisagé. L'installation d'une bulle pourrait régler les nuisances sonores mais pas la qualité de l'air.

Accident au Lycée Savio de Douala

À la suite de la chute d'un portail en fer sur un enseignant, les trois portails installés dans le cadre de ce projet ont fait l'objet d'un diagnostic par le bureau de contrôle APAVE. Des travaux de renforcement de ces portails ont été effectués.